

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 851 accordant une permission de huit jours au lieutenant Teste

n° 851

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
18 août 1948

Numéro JO  
n° 8 du 31/08/1948

Date du numéro  
31 août 1948

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** la demande du 14 août 1948 du lieutenant d'administration Teste, gestionnaire de l'hôpital colonial : Vu l'avis favorable du chef du service de santé.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Une permission d'absence de huit jours pour eu jouir en Ethiopie est accordée au lieutenant Teste, gestionnaire de 1 hôpital colonial.

#### Art. 3

—La présente décision, qui aura effet pour compter du 19 août 1918, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur  
P.-H.

**SIRIEX**